

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 20 août 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 20 août 2013 à 13 h 15, au Chef-Lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M. Jean-Roch Barbeau, maire de la municipalité de Colombier et préfet suppléant.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M. Hugues Tremblay	Tadoussac
M. Gilles Pineault	Sacré-Cœur
M. Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M. Pierre Laurencelle	Les Escoumins
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Marilyne Émond	Portneuf-sur-Mer
M. Richard Foster	Forestville

Assistent également à cette séance :

M. Kévin Bédard	Directeur à l'aménagement du territoire
M ^{me} Claudine Dufour	Secrétaire
M ^{me} Audrey Fontaine	Agente de développement culturel
M. François Gosselin	Directeur général et secrétaire-trésorier
M. David Loranger-King	Chargé de projet en gestion des matières résiduelles

Est absente :

M ^{me} Micheline Anctil	Mairesse de la Ville de Forestville et préfet de Comté
----------------------------------	--

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Roch Barbeau, préfet suppléant, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2013-08-155

Adoption de l'ordre du jour

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux :
 - 3.1. Séance ordinaire du 18 juin 2013;
 - 3.2. Séance extraordinaire du 8 juillet 2013;
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1. Terres publiques intramunicipales – Convention de gestion territoriale;
 - 4.2. Programme de développement régional et forestier;
 - 4.3. Urbanisme :

- 4.3.1. Approbation du règlement n° 499 de la municipalité de Sacré-Cœur;
- 4.3.2. Approbation du règlement n° 2013-262 de la ville de Forestville;
- 4.3.3. Approbation des règlements n°s 12-03 et 13-04 de la municipalité de Longue-Rive;
- 4.4. Pourvoirie Club du Lac des Sables et Paradis – fermeture temporaire de chemins – appui;
- 5. Entente de développement culturel :
 - 5.1. Recommandations de la CAC;
- 6. Comité de développement économique;
- 7. Évaluation foncière – report du dépôt des rôles des municipalités des Escoumins et des Bergeronnes;
- 8. ADGMRCQ – Colloque d’automne 2013 à Victoriaville – inscription;
- 9. Téléphonie cellulaire en Haute-Côte-Nord;
- 10. Gestion des matières résiduelles :
 - 10.1. Appel d’offres pour le transport et la valorisation de bardeaux d’asphalte à l’écocentre de Portneuf-sur-Mer – rejet des soumissions;
- 11. Correspondance;
- 12. Gestion financière :
 - 12.1. Dépôt du rapport des déboursés;
 - 12.2. Nomination de deux représentants sur le Comité de vérification des déboursés;
 - 12.3. TNO – recouvrement de taxes – mandat;
- 13. Affaires nouvelles :
 - 13.1. Route Verte – demande à Développement économique Canada (DEC);
- 14. Période de questions;
- 15. Fermeture de la séance;

QUE le point 13. « Affaires nouvelles » soit ouvert jusqu’à la fin de la séance.

RÉSOLUTION 2013-08-156

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-08-157

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 juillet 2013 tel que transmis à tous les membres du Conseil par des copies certifiées conformes;

QUE tous les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu lesdites copies et demandent la dispense de la lecture.

RÉSOLUTION 2013-08-158

Convention de gestion territoriale

ATTENDU QU'en mars 2004, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a signé une Convention de gestion territoriale (CGT) avec la MRC de La Haute-Côte-Nord lui octroyant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal situé sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu de cette convention, la MRC s'est vue octroyer des pouvoirs et des responsabilités tant en matière foncière que forestière;

ATTENDU QUE cette convention a été prolongée et renouvelée jusqu'au 31 mars 2013;

ATTENDU QUE le 18 mars 2013, la Direction générale de la Côte-Nord du ministère des Ressources naturelles (MRN) a transmis une lettre à la MRC l'informant que le ministère tenait à assurer la continuité des activités de la MRC et qu'ainsi, la CGT était prolongée jusqu'au 31 mars 2015 selon les mêmes modalités;

ATTENDU QUE la Direction générale de la Côte-Nord du MRN a récemment informé le personnel administratif de la MRC par téléphone qu'une lettre lui serait transmise sous peu mentionnant qu'il ne serait plus possible de poursuivre les dossiers de cession et de vente de terres publiques considérant l'absence d'une CGT signée et en vigueur;

ATTENDU QUE cette nouvelle disposition impliquerait de nombreux inconvénients et retards dans le traitement de divers dossiers;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au MRN de :

- conserver ses pouvoirs et ses responsabilités en matière foncière, comprenant la cession et la vente de terres publiques afin de ne pas causer d'inconvénients et de retards dans le traitement de divers dossiers;
- de signer un addenda à la CGT actuelle ou de signer une nouvelle CGT afin d'officialiser les conditions de gestion des terres publiques intramunicipales situées sur le territoire de la MRC, accordant par le fait même du temps au MRN afin qu'il puisse définir un nouveau cadre de gestion des terres publiques déléguées à la MRC;

QUE copie de cette résolution soit transmise à M^{me} Linda Tremblay, directrice générale régionale, ministère des Ressources naturelles – Direction de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-08-159

Programme de développement régional et forestier

ATTENDU la mise en place du Programme de développement régional et forestier par le ministère des Ressources naturelles (MRN) qui abolit le Volet II du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (PMVRMF – Volet II) existant depuis 1995;

ATTENDU QUE la MRC assume la gestion du PMVRMF – Volet II depuis 2004 et qu'elle a développé une expertise considérable;

ATTENDU QUE la MRC a constamment respecté les ententes de collaboration signées avec la Conférence régionale des élus de la Côte-Nord assurant ainsi une saine gestion de l'enveloppe budgétaire allouée et ce, dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE la proximité entre la MRC et les organismes du milieu qui déposent des projets facilite les liens d'affaire et de confiance, permettant un traitement optimal des demandes;

ATTENDU QUE le cadre normatif du Programme de développement régional et forestier ne précise pas le rôle de la MRC dans la gestion de ce programme;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales en matière de développement local et régional visent notamment à accroître la participation des milieux aux décisions et à la gestion des interventions qui les concernent en favorisant une plus grande décentralisation ou délégation de responsabilités vers les MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au MRN et à la CRÉ Côte-Nord de :

- conserver ses pouvoirs et ses responsabilités quant à la gestion du nouveau Programme de développement régional et forestier;
- signer une entente de collaboration avec la CRÉ Côte-Nord;
- obtenir une enveloppe budgétaire distincte et bonifiée par rapport aux dernières années;

QUE copie de cette résolution soit transmise à :

- M. Marjolain Dufour, député de René-Lévesque;
- M. Julien Boudreau, président, CRÉ Côte-Nord;
- M^{me} Linda Tremblay, directrice générale, ministère des Ressources naturelles – Direction générale de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-08-160

Modification à la réglementation d'urbanisme de la municipalité de Sacré-Cœur – certificat de conformité

ATTENDU QUE la municipalité de Sacré-Coeur a adopté le règlement n° 499 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 210 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 499 tel qu'adopté par le Conseil de la municipalité de Sacré-Cœur lors d'une séance ordinaire tenue le 19 août 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-08-161

***Modification à la réglementation d'urbanisme
de la Ville de Forestville – certificat de conformité***

ATTENDU QUE la Ville de Forestville a adopté le règlement n° 2013-262 aux fins de modifier son règlement de zonage n° 2009-236 ainsi que ses amendements en vigueur;

ATTENDU QU'après étude des documents par le directeur à l'aménagement du territoire de la MRC, ceux-ci sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, approuve le règlement n° 2013-262 tel qu'adopté par le Conseil de la Ville de Forestville lors d'une séance ordinaire tenue le 9 juillet 2013;

QUE le Conseil autorise le secrétaire-trésorier de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

RÉSOLUTION 2013-08-162

***Pourvoirie Club du Lac des Sables –
fermeture temporaire de chemins***

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord refuse d'appuyer la demande adressée au ministère des Ressources naturelles par la pourvoirie Club du Lac des Sables portant sur l'installation temporaire de trois barrières en dehors de la période des opérations (fin août au début mai) aux endroits suivants :

- à 1 km du poste d'accueil sur le chemin principal;
- à l'entrée du chemin menant au lac Castor;
- à l'intersection de deux chemins entre le lac à Yves et le lac Denis;

QUE les motifs du refus sont les suivants :

- entrave à la circulation des motoneiges;
- création d'un précédent et risque d'augmenter le nombre de barrières en territoire libre;
- conflit avec les autres utilisateurs du territoire;
- responsabilité de la MRC à titre de tierce partie en cas d'accident avec les barrières;
- entrave à l'accès au territoire en cas de situation d'urgence.

RÉSOLUTION 2013-08-163

***Entente de développement culturel – recommandation
de la CAC – acceptation d'un projet***

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signé avec le ministère de la Culture et des Communications une entente de développement culturel pour la période 2009-2012;

CONSIDÉRANT QUE les axes de développement de la Politique culturelle de la MRC de La Haute-Côte-Nord consiste à « Renforcer l'identité culturelle », « Favoriser l'accès à la culture » et « Soutenir la création et les arts »;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour du plan d'action de l'Entente de développement culturel 2009-2012 prévoit la mise en œuvre du Programme de collection privée des bibliothèques publiques;

CONSIDÉRANT QUE le projet suivant correspond à la vision régionale du développement culturel contenu dans la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE ce projet a été analysé par la Commission des Arts et de la Culture et qu'il répond aux exigences de l'Entente de développement culturel;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, sur recommandation de la Commission des Arts et de la Culture, accepte de contribuer au projet suivant :

N° projet	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant accordé
2013-C-01	Collection privée des bibliothèques publiques	Bibliothèque municipale de Forestville	Achat de livres	527,55 \$

QUE le Conseil autorise le préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2013-08-164

Comité de développement économique – composition

CONSIDÉRANT QU'en juin 2013, la MRC a formé un comité ayant pour mandat d'assurer le développement économique global de la région dans toutes les sphères d'activités socioéconomiques (résolution 2013-06-138);

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la structure suivante afin de composer le Comité de développement économique et demande aux organismes ciblés d'y désigner leur représentant soit :

- 8 représentants des municipalités;
- 1 représentant de la communauté innue Essipit;
- 1 représentant de la MRC (préfet);
- 2 représentants du secteur économique;
- 1 représentant du secteur financier;
- 1 représentant du secteur industrie;
- 1 représentant du secteur agroalimentaire ou forestier;
- 2 représentants du secteur des chambres de commerce (est et ouest);
- 1 représentant du secteur de la santé;
- 1 représentant du secteur de l'éducation;
- 1 représentant du secteur du tourisme;

Le Comité s'adjoindra également des personnes-ressources provenant des organismes suivants :

- Bureau du député de René-Lévesque;
- Centre local d'emploi (CLE);
- CLD de La Haute-Côte-Nord;
- MRC de La Haute-Côte-Nord;
- SADC de La Haute-Côte-Nord;

QUE le Conseil de la MRC désigne M^{me} Micheline Anctil, préfet, et M. François Gosselin, directeur général, pour le représenter sur ce comité.

RÉSOLUTION 2013-08-165

***Report du dépôt du rôle d'évaluation
pour les municipalités des Bergeronnes et des Escoumins***

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme responsable de l'évaluation foncière pour les municipalités de son territoire régies par le *Code municipal*;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les rôles d'évaluation doivent être déposés avant le 16 septembre de chaque année;

ATTENDU la charge de travail importante pour réaliser l'équilibrage du rôle d'évaluation et de la nécessité d'assurer une validation complète de celui-ci avant son dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément aux dispositions de l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1), informe M. Sylvain Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, qu'il reporte au 31 octobre 2013 la date du dépôt des rôles d'évaluation des municipalités des Bergeronnes et des Escoumins.

RÉSOLUTION 2013-08-166

ADGMRCQ – colloque d'automne 2013

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise son directeur général et secrétaire-trésorier à participer aux assises du Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), qui se tiendra du 23 au 25 octobre à Victoriaville;

QU'il accepte d'assumer tous les frais d'inscription, de déplacement et de séjour relatifs à cette participation, selon la politique en vigueur.

Téléphonie cellulaire

(réf. : 9.0)

Le directeur général informe que des démarches sont actuellement en cours afin de régler la problématique de la couverture cellulaire en Haute-Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2013-08-167

***Transport et valorisation de bardeaux d'asphalte
Entreposés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer –
annulation de l'appel d'offres sur invitation***

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pose certaines exigences à la MRC pour l'émission d'un certificat d'autorisation pour son écocentre de Portneuf-sur-Mer et que pour

respecter l'une de celles-ci, la MRC doit prioritairement disposer de tous les bardeaux d'asphalte qui y sont présentement entreposés;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cette exigence prioritaire, le Conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance extraordinaire du 8 juillet dernier, la résolution n° 2013-07-152 décrétant la tenue d'un appel d'offres sur invitation pour le transport et la valorisation de bardeaux d'asphalte entreposés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet dernier, la MRC a transmis, dans le cadre de cet appel d'offres, des invitations afin d'obtenir le meilleur prix possible pour le chargement, le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues le 12 août dernier dépassent de façon importante les prévisions de coût pour cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la MRC d'inclure les travaux requis par cet appel d'offres, dans l'appel d'offres public, devant être clôturé le 10 septembre 2013, pour la valorisation de résidus de construction, rénovation et démolition à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer compte tenu qu'elle croit, selon ses estimations, pouvoir obtenir de meilleurs prix;

POUR CES MOTIFS, Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord rejette toutes les soumissions conformes reçues, le 12 août 2013, dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour le transport et la valorisation des bardeaux d'asphalte entreposés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer comme étant trop élevées par rapport au prix pour lequel la MRC était prête à accorder le contrat et annule par conséquent cet appel d'offres;

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à inclure, par addenda, l'ensemble des travaux requis pour transporter et valoriser les bardeaux d'asphalte présentement accumulés à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer et ce, dans l'appel d'offres public pour la valorisation de résidus de construction, de rénovation, et démolition à l'écocentre de Portneuf-sur-Mer, qui est présentement affiché sur le SEAO et qui doit se clore le 10 septembre 2013, à 11 heures.

CORRESPONDANCE

INFORMATION GÉNÉRALE INVITATION

1. Association du cancer de l'Est du Québec

Invitation à souscrire généreusement dans le cadre de la Campagne Villes et Municipalités 2013.

DEMANDES D'APPUI

2. Comité Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial

Il demande l'appui de la MRC dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

3. MRC des Maskoutains

Copie d'une résolution par laquelle le Conseil demande à la SAAQ de modifier sa réglementation actuelle afin que les coûts d'opération liés à un événement

qui implique la désincarcération soient remboursés intégralement à ou aux municipalités concernées.

4. MRC du Haut-Saint-François

Elle désire obtenir l'appui de la MRC auprès du MAMROT afin que soit amendé l'article 210.29.1 de la Loi sur l'organisation municipale, en retranchant à la fin du 2^e alinéa de cet article les mots « Il ne peut être abrogé. ».

M. Charles Garnier, préfet, MRC des Pays-d'en-Haut

Suite à cette demande d'appui de la MRC de Bécancour, il transmet un courriel par lequel il informe que le Conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut refuse d'appuyer celle-ci et évoque les motifs de cette décision.

5. MRC de Bécancour

Elle transmet une résolution sollicitant l'appui des MRC concernant les nouvelles exigences de l'École nationale des pompiers pour les examens Pompier 1 et Pompier 2.

6. M. Gaétan Ruest, maire d'Amqui

Il invite les MRC et les municipalités du Québec à appuyer leur résolution 2013-340 s'opposant à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne.

7. M^{me} Christine Moore, députée Abitibi-Témiscamingue

Elle compte sur le soutien de la MRC pour faire voter son projet de loi d'initiative parlementaire C-504, Loi sur l'appui aux pompiers volontaires, à la Chambre des Communes.

RÉSOLUTION 2013-08-168

Appui à l'inscription du fjord du Saguenay à la liste indicative canadienne de Parcs Canada « Ensemble, nous y croyons... »

CONSIDÉRANT QU'un rêve datant de 2004 et relancé par l'étude scientifique de faisabilité réalisée en 2009 par M. Jules Dufour, professeur émérite de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui conclut au potentiel du fjord du Saguenay et à sa valeur universelle comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO en termes notamment d'authenticité et d'intégrité;

CONSIDÉRANT QUE d'autres arguments viennent appuyer le caractère exceptionnel du fjord dont :

- son patrimoine historique témoignant des premiers contacts entre l'Europe et l'Amérique et un lieu d'occupation datant de près de 8 000 ans;
- présence du Parc national du Fjord-du-Saguenay et du Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent et la concertation des gouvernements fédéral et provincial de la gestion de ce territoire;
- sa qualité comme milieu de recherche scientifique et d'observation des mammifères marins;
- sa caractéristique d'être le plus long fjord au monde à une aussi basse latitude;

CONSIDÉRANT les bénéfices sur l'économie touristique qu'apporte l'identification à un site de l'UNESCO en matière d'attractivité qui va bien au-delà du périmètre inscrit;

CONSIDÉRANT QUE le Comité « Fjord-du-Saguenay/Patrimoine mondial » créé en 2010 qui a pour mission de rassembler la population et les différents intervenants

autour du projet, notamment en sollicitant leur appui à la démarche de reconnaissance du fjord du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de promotion réunit sous un même objectif des représentants (19) des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Charlevoix ainsi que des communautés innues (MRC, ATR, SÉPAQ, Promotion Saguenay, etc.);

CONSIDÉRANT QUE le Comité détient l'appui de l'Assemblée nationale du Québec et des Premières Nations innues des régions concernées;

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la reconnaissance du site par l'UNESCO, le gouvernement canadien doit d'abord inscrire le fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le Comité de promotion « Fjord du Saguenay/Patrimoine mondial » dans sa démarche visant l'inscription du fjord du Saguenay sur la liste indicative canadienne par le gouvernement canadien, ceci en vue d'une reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO.

RÉSOLUTION 2013-08-169

Feux de véhicule – demande à la SAAQ – appui à la MRC des Maskoutains

CONSIDÉRANT la résolution n° 13-07-216 adoptée par la MRC des Maskoutains par laquelle elle demande à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) de modifier sa réglementation actuelle afin que les coûts d'opération reliés un événement qui implique la désincarcération soient remboursés intégralement à ou aux municipalités concernées;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord partage les considérations formulées dans ladite résolution;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord informe la Société de l'assurance automobile du Québec qu'il appuie la résolution n° 13-07-216 adoptée par la MRC des Maskoutains pour les motifs évoqués dans ladite résolution.

RÉSOLUTION 2013-08-170

Appui au projet de loi C-504

CONSIDÉRANT le projet de loi d'initiative parlementaire C-504 « Loi sur l'appui aux pompiers volontaires » présenté à la Chambre des Communes, le 2 mai 2013, par M^{me} Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce projet de loi est de donner un outil concret, réaliste et ne comprenant aucun coût, aux services de sécurité incendie pour maintenir une force d'intervention efficace en tout temps;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord appuie le projet de loi d'initiative parlementaire C-504 « Loi sur l'appui aux pompiers volontaires » présenté par M^{me} Christine Moore, députée d'Abitibi-Témiscamingue.

RÉSOLUTION 2013-08-171

Rapport des déboursés effectués – approbation

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vérification des déboursés s'est réuni avant cette séance afin de vérifier le rapport des déboursés effectués;

POUR CES MOTIFS, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Donald Perron, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte le rapport des déboursés effectués ci-dessous listés :

RAPPORT DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS

N ^o chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7232	Collecte des matières résiduelles mai 2013	73 967,25 \$
7233	Transport des matières recyclables	6 225,92 \$
7234	Comptes de dépenses 5963, 5964, 5965, 6237, 6238 et réclamation 3809	2 991,40 \$
7235	Réclamation 3802	409,89 \$
7236	Réclamation 3803	271,65 \$
7237	Réclamation 3806	279,21 \$
7238	Réclamation 3807	232,77 \$
7239	Réclamation 3804	289,82 \$
7240	Réclamation 3805	288,93 \$
7241	Réclamation 3800	423,05 \$
7242	Réclamation 3801	432,57 \$
7243	Alimentation Tremblay-Laurencelle - lait, eau, traiteur, etc.	292,27 \$
7244	Laurentide Re/Sources inc. - formation RDD 29 mai 2013	919,80 \$
7245	Compte de dépenses 6252	89,12 \$
7246	Compte de dépenses 94	449,94 \$
7247	Compte de dépenses 68 et alloc. cellulaire	180,34 \$
7248	Compte de dépenses 100	82,64 \$
7249	Pacte rural - dossiers 2012-070 et 2012-139 - 1ers versements	49 764,00 \$
7250	Pacte rural - dossier 2012-097 - 1er versement	9 599,00 \$
7251	Pacte rural - dossier 2012-132 - 1er versement	8 000,00 \$
7252	Pacte rural - dossiers 2012-133 et 2012-154 - 1ers versements	16 009,00 \$
7253	Pacte rural - dossier 2012-136 - 1er et 2e versements	16 800,00 \$
7254	Pacte rural - dossier 2012-143 - 1er versement	4 803,00 \$
7255	Pacte rural - dossier 2012-148 - 1er versement	6 629,00 \$
7256	Pacte rural - dossier 2012-150 - 1er versement	7 029,00 \$
7257	Pacte rural - dossier 2012-156 - 1er versement	6 917,00 \$
7258	Pacte rural - dossier 2012-158 - 1er versement	7 652,00 \$
7259	Pacte rural - dossier 2012-160 - 1er versement	9 600,00 \$
7260	Pacte rural - dossier 2012-162 - 1er versement	4 957,00 \$
7261	CS Estuaire - remb. location site sable et gravier payé sept. 2012	244,00 \$
7262	Résolution 2013-06-144	500,00 \$
7263	Résolution 2013-06-143	675,00 \$
7264	Résolution 2013-06-145	250,00 \$
7265	Entente dév. Culturel - dossiers 2013-P-03 et 2013-P-04 - versements aide financière	1 528,00 \$
7266	Élise Guignard CPA inc. - vérification recyclage 2012	1 400,00 \$
7267	Transports M. Charrette - valorisation bardeaux asphalte	3 009,27 \$
7268	Éditions Yvon Blais - abonnement	23,96 \$
7269	Compte de dépenses 6258	85,88 \$
7270	Compte de dépenses 6254	389,81 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7271	Compte de dépenses 69	176,98 \$
7272	Réer Fondation juin 2013	858,60 \$
7273	Cotisations syndicales juin 2013	518,58 \$
7274	RREQM juin 2013	7 559,74 \$
7275	Entretien ménager centre administratif - 7e versement	3 382,18 \$
7276	Produits sanitaires Lépine - fournitures	117,85 \$
7277	Papeterie du fleuve - équipement	550,94 \$
7278	Corporate Express - fournitures	74,05 \$
7279	Financière Banque Nationale - intérêts billet	4 233,35 \$
7280	Annulé	0,00 \$
7281	Pacte rural - dossier 2012-137 - 1er versement	15 000,00 \$
7282	Pacte rural - dossier 2012-142 - 1er versement	17 600,00 \$
7283	Pacte rural - dossier 2012-161 - 1er versement	39 120,00 \$
7284	Compte de dépenses 6253	230,00 \$
7285	Compte de dépenses 105	260,34 \$
7286	Compte de dépenses 102	140,00 \$
7287	Compte de dépenses 104	245,16 \$
7288	Compte de dépenses 6208	108,56 \$
7289	Location et transport conteneurs déchetteries	6 415,60 \$
7290	Journal Haute-Côte-Nord - entente	375,92 \$
7291	BMR - matériel et équipement	320,06 \$
7292	Duchesne Sports - équipement	647,15 \$
7293	Ultramar - essence	385,27 \$
7294	Papeterie du fleuve - fournitures	22,97 \$
7295	Collecte des matières résiduelles mai 2013	73 967,25 \$
7296	Exploitation écocentre PSM juin 2013, location balance mai et juin 2013	4 717,19 \$
7297	Roger Gagnon - surveillance déchetterie Bergeronnes	380,00 \$
7298	Programme RVI - dossier F-8002565 - paiement travaux	6 085,49 \$
7299	Programme RVI - dossier F-8002565 - paiement travaux	431,16 \$
7300	CDD - dossier 2012-056 - versement aide financière	22 000,00 \$
7301	Pacte rural - dossier 2012-147 - 1er versement	15 504,00 \$
7302	Pacte rural - dossier 2012-159 - 1er versement	2 360,00 \$
7303	CHME - Entente publicitaire 2013-2014- 6e versement	329,17 \$
7304	Réclamation 3812 et comptes de dépenses 6211 et 6212	1 342,42 \$
7305	Réclamation 3815	321,33 \$
7306	Réclamation 3814	252,21 \$
7307	Réclamation 3816	279,21 \$
7308	Réclamation 3820	232,77 \$
7309	Réclamation 3813	232,77 \$
7310	Réclamation 3819	260,85 \$
7311	Réclamation 3817	283,53 \$
7312	Réclamation 3818	275,97 \$
7313	Aurel Harvey et fils - location cube encombrants	33 244,63 \$
7314	Camil Moto Sports - location moteurs monitoring Pepeshapissinikan	275,94 \$
7315	Écono Lodge - hébergement monitoring Pepeshapissinikan	110,37 \$
7316	Gauthier Transport - transport	17,19 \$
7317	PG Solutions - logiciel	143,72 \$
7318	RGMRM - redevances enfouissement juin 2013	49 127,58 \$
7319	Zec Forestville - location embarcations monitoring Pepeshapissinikan	54,33 \$
7320	Compte de dépenses 6251	185,00 \$
7321	Compte de dépenses 128	341,30 \$
7322	Compte de dépenses 6191	188,50 \$
7323	Compte de dépenses 6255	162,41 \$
7324	Assurance collective juillet 2013	2 973,41 \$
7325	Programme RVI - dossier F-8002566 - paiement travaux	10 000,00 \$
7326	Solutia Télécom - appareil électronique	229,90 \$
7327	Phoenix environnement - collectes huiles	3 241,72 \$
7328	BRQ Fibre et broyure - récupération matériaux secs	194,08 \$
7329	Transports M. Charrette - valorisation bardeaux asphalte	15 845,45 \$
7330	Service Info-Comm - soutien technique juillet 2013	254,09 \$
7331	FQM - inscription dg formation Web	97,73 \$
7332	Transport des matières recyclables	4 980,74 \$
7333	Entente dédommagement collecte des encombrants	450,00 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7334	Mutations	188,00 \$
7335	Société développement Sacré-Cœur - soutien et conférence	60,00 \$
7336	CLD - contribution de base 2013	442 371,00 \$
7337	Compte de dépenses 6263	86,06 \$
7338	Compte de dépenses 6232	246,34 \$
7339	Compte de dépenses 98	266,10 \$
7340	Compte de dépenses 6244	301,97 \$
7341	Compte de dépenses 129	176,85 \$
7342	Compte de dépenses 95	445,60 \$
7343	Compte de dépenses 131	160,40 \$
7344	Alimentation Tremblay-Laurencelle - lait, eau, traiteur, etc.	389,34 \$
7345	Compostec - biodigesteurs	954,98 \$
7346	Duchesne Sports - équipement	259,77 \$
7347	BRQ Fibre et broyure - récupération matériaux secs	1 608,84 \$
7348	ACCEO Solutions inc. - logiciel acoma	298,71 \$
7349	L'Immobilière - honoraires professionnels juillet 2013	6 227,80 \$
7350	Journal Haute-Côte-Nord - offre d'emploi et entente	481,47 \$
7351	BMR - matériel et équipement	103,42 \$
7352	Ultramar - essence	421,80 \$
7353	Stéphane Bonenfant - achat remorque	3 500,00 \$
7354	RREQM juillet 2013	6 974,48 \$
7355	Réer Fondation juillet 2013	858,60 \$
7356	Cotisations syndicales juillet 2013	538,36 \$
7357	Assurance collective août 2013	2 901,73 \$
7358	Location et transport conteneurs déchetteries	7 398,64 \$
7359	Équipements GMM - entente photocopieurs	210,57 \$
7360	Service Info-Comm - soutien technique août 2013	254,09 \$
7361	Compte de dépenses 6243	336,44 \$
7362	Compte de dépenses 6268	594,62 \$
7363	Compte de dépenses 6269	140,00 \$
7364	Compte de dépenses 132	46,44 \$
7365	Entretien ménager centre administratif - 8e versement	3 382,18 \$
7366	Exploitation écocentre PSM et location balance juillet 2013	11 286,37 \$
7367	Alimentation Tremblay-Laurencelle - lait, eau, traiteur, etc.	75,50 \$
7368	FQM - inscriptions congrès et messagerie juin 2013	1 473,76 \$
7369	Fondation VVAP - inscription agente développement culturel	145,00 \$
7370	PG Solutions - contrat d'entretien	3 552,73 \$
7371	Annulé	277,00 \$
7372	Compte de dépenses 49	156,03 \$
7373	Compte de dépenses 6266	87,00 \$
7374	Compte de dépenses 6264 et 6267	1 084,55 \$
7375	Compte de dépenses 6224	91,82 \$
7376	Compte de dépenses 134	31,32 \$
7377	Mutations	112,00 \$
7378	Pacte rural - dossier 2012-149 - 1er versement	17 600,00 \$
7379	CHME - Entente publicitaire 2013-2014- 7e versement	329,17 \$
7380	Compte de dépenses 6236	65,75 \$
7381	Compte de dépenses 136	192,88 \$
7382	Compte de dépenses 93	654,04 \$
7383	Compte de dépenses 126	270,90 \$
7384	Compte de dépenses 56	183,10 \$
7385	AARQ - inscription congrès 2013	454,15 \$
7386	Cain Lamarre Casgrain et Wells - honoraires professionnels mai et juin 2013	232,83 \$
7387	Camil Moto Sports - location VTT	160,96 \$
7388	Desmeules auto - entretien camion	81,01 \$
7389	Duchesne Sports - équipement	36,76 \$
7390	Les Entreprises Carl Brassard - équipement	35,52 \$
7391	Équipements GMM - entente photocopieurs	179,52 \$
7392	BRQ Fibre et broyure - récupération matériaux secs	957,74 \$
7393	L'Immobilière - honoraires professionnels août 2013	6 227,80 \$
7394	Journal Haute-Côte-Nord - offre emploi et avis appel d'offres	308,59 \$
7395	Laurentide Re/Sources inc. - collecte peinture industrielle	95,43 \$
7396	Quincaillerie Louis-Philippe Lepage - fournitures	13,78 \$
7397	NI Corporation - sacs compostables	315,03 \$
7398	Papeterie Escoumins - fournitures	110,68 \$

N° chèque	Nom du bénéficiaire (Description)	Montant (\$)
7399	Exploitation centre transbordement - avril 2013	2 925,93 \$
7400	RGMRM - redevances enfouissement juillet 2013	56 956,53 \$
7401	BMR - matériel et équipement	235,86 \$
7402	Rolland Bouchard et fils - récup. matériaux secs	5 058,90 \$
7403	Ultramar - essence	545,14 \$
7404	Vidéotron - service téléphonique	75,55 \$
→	Paies et réer du 26 juin au 7 août 2013 :	95 949,63 \$
→	Visa (compte du 31 mai 2013) :	114,73 \$
→	Ministre du Revenu (D.A.S. juin 2013) :	19 202,89 \$
→	Receveur général du Canada (D.A.S. juin 2013) :	8 496,99 \$
→	Hydro-Québec (compte du 20 juin 2013) :	1 507,99 \$
→	Vidéotron (compte téléphone du 21 juin 2013) :	236,66 \$
→	Compte de dépenses 6262 :	120,00 \$
→	Compte de dépenses 6257 :	339,12 \$
→	Compte de dépenses 127 :	171,22 \$
→	Compte de dépenses 6229 :	86,96 \$
→	Compte de dépenses 130 :	93,96 \$
→	Visa (compte du 28 juin 2013) :	389,27 \$
→	Bell Canada (compte ligne sans frais juin 2013) :	42,58 \$
→	SAAQ (immatriculation et taxes achat remorque) :	270,42 \$
→	Hydro-Québec (compte du 22 juillet 2013) :	1 637,98 \$
→	Vidéotron (compte téléphone du 26 juillet 2013) :	240,07 \$
→	Ministre du Revenu (D.A.S. juin 2013) :	18 078,87 \$
→	Receveur général du Canada (D.A.S. juin 2013) :	7 820,08 \$
→	Bell Mobilité (cellulaires juin 2013) :	373,23 \$
→	Bell Canada (compte du 1er août 2013) :	32,75 \$
→	Visa (compte du 31 juillet 2013) :	5,00 \$
→	Bell Mobilité (cellulaires juillet 2013) :	429,84 \$
	Total :	1 343 909,67 \$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses correspondant aux déboursés énumérés ci-dessus.

En foi de quoi, j'ai signé ce 20^e jour du mois d'août 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-08-172

Comité de vérification des déboursés – nomination de représentants

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, appuyé par la conseillère de comté, M^{me} Marilyne Émond, et unanimement résolu :

QUE les personnes représentant les municipalités des Bergeronnes et de Tadoussac soient désignées à titre de membres formant le Comité de vérification des déboursés pour les trois prochaines séances en remplacement des représentants des municipalités de Longue-Rive et des Escoumins dont le mandat prend fin avec la présente séance;

QUE tout autre membre du Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord présent à la séance agisse à titre de substitut en cas d'absence de l'un ou de l'autre des deux membres.

RÉSOLUTION 2013-08-173

TNO – recouvrement des arrérages de taxes – mandat

ATTENDU QUE certains propriétaires fonciers n'ont pas acquitté les taxes foncières générales sur le Territoire Non Organisé Lac-au-Brochet pour les exercices financiers 2011, 2012 et 2013;

ATTENDU QU'il est du devoir du Conseil de prendre toutes les dispositions pour percevoir ces taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Hugues Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC La Haute-Côte-Nord, dans l'éventualité où les propriétaires ci-dessous listés n'aient pas acquitté leurs taxes dans les dix (10) jours suivant la réception d'un avis les sommant de le faire, autorise le secrétaire-trésorier à prendre les procédures par l'entremise d'une firme spécialisée dans le recouvrement de ces taxes;

QUE les comptes visés par la présente résolution soient les suivants :

Matricule	2013	2012	2011	Intérêts	Total
4266991050	186,50 \$	18,03 \$		0,73 \$	205,26 \$
4493283010	25,04 \$	23,81 \$	-2,08 \$	2,15 \$	48,92 \$
6026718050	113,35 \$	54,98 \$	-1,53 \$	2,15 \$	168,95 \$
6122361030	43,49 \$	42,17 \$	0,18 \$	3,85 \$	89,69 \$
6304147040	36,90 \$	37,42 \$		3,39 \$	77,71 \$
6331481010	57,99 \$	57,14 \$		5,17 \$	120,30 \$
6594387242	2 359,88 \$	24,55 \$		0,55 \$	2 384,98 \$
7119346050	125,21 \$	105,87 \$			231,08 \$
7177592152	198,36 \$	7,06 \$		0,22 \$	205,64 \$
7190362000	21,09 \$	20,41 \$	0,27 \$	1,89 \$	43,66 \$
7676648965	172,66 \$	162,57 \$		14,71 \$	349,94 \$
8286604060	184,44 \$	157,13 \$	-1,32 \$	14,22 \$	354,47 \$
8292686060	94,90 \$	50,01 \$			144,91 \$
8801792128	27,02 \$	27,21 \$		2,46 \$	56,69 \$
9111729000	191,77 \$	148,78 \$		3,02 \$	343,57 \$
9120277070	126,53 \$	110,29 \$	1,46 \$	8,35 \$	246,63 \$
9403982090	102,15 \$	103,39 \$	0,41 \$	9,19 \$	215,14 \$
9810305070	271,51 \$	275,49 \$	0,53 \$	25,04 \$	572,57 \$
TOTAL :	4 338,79 \$	1 426,31 \$	-2,08 \$	97,09 \$	5 860,11 \$

RÉSOLUTION 2013-08-174

Véloroute des Baleines – Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire

ATTENDU QUE la Corporation Véloroute des Baleines a déposé une demande (# 400044338) au Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) de Développement économique Canada (DEC) afin de compléter le réseau de la Route Verte sur la Côte-Nord;

ATTENDU QUE la Corporation Véloroute des Baleines n'est pas propriétaire ni gestionnaire des infrastructures visées par la demande et qu'en ce sens, DEC ne peut poursuivre l'analyse de celle-ci;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord peut agir à titre de bénéficiaire et poursuivre la demande acheminée à DEC à condition que les municipalités concernées (Bergeronnes, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville) mandatent la MRC afin d'administrer et réaliser le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, appuyé par le conseiller de comté, M. Gilles Pineault, et unanimement résolu :

QUE le Conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord :

- accepte d'agir à titre de bénéficiaire afin de poursuivre la demande (# 400044338) acheminée à Développement économique Canada;
- demande aux municipalités concernées (Bergeronnes, Longue-Rive, Portneuf-sur-Mer et Forestville) de mandater la MRC en ce sens;
- autorise la préfet et/ou le directeur général à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet;

QUE copie de cette résolution soit transmise à Développement économique Canada ainsi qu'aux municipalités des Bergeronnes, de Longue-Rive, de Portneuf-sur-Mer et de Forestville.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, François Gosselin, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 20^e jour du mois d'août 2013.

François Gosselin,
directeur général et secrétaire-trésorier

RÉSOLUTION 2013-08-175

Fermeture

Il est dûment proposé par le conseiller de comté, M. Francis Bouchard, appuyé par le conseiller de comté, M. Pierre Laurencelle, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la rencontre à 14 h 20.

PAR LES PRÉSENTES, JE, JEAN-ROCH BARBEAU, PRÉFET SUPPLÉANT, APPROUVE TOUTES LES RÉOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Jean-Roch Barbeau
Préfet suppléant

François Gosselin
Directeur général et
secrétaire-trésorier